longpont
-sur-orge

Mise en ligne le
30 OCT. 2026
Longpont-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-090

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la cuisine du groupe scolaire des Echassons vers un passage en repas livrés en liaison froide.

Le Maire de Longpont-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°020/2026 portant élection du maire en date du 27 mars 2026 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 024/2026 en date du 27 mars 2026 ; donnant délégation et attribution à Madame le Maire dans les matières définies par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget communal ;
VU la proposition de la société G.SIR pour l'accompagnement de la collectivité ;
CONSIDERANT le projet de transformation de l'office de restauration du groupe scolaire des Echassons de maintien en température vers un office de repas livrés en liaison froide.
CONSIDERANT la nécessité d'être assisté dans cette mission par un prestataire qualifié pour assurer la conception et le suivi de l'opération.

Décide

Article 1
De confier la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre à la société G.SIR (Bureau d'Études Techniques Global Système d'Ingénierie de Restauration) située 15 rue Descartes à 92350 LE PLESSIS-ROBINSSON.

Article 2
Le montant de la mission s'élève à 28 125,00 € H.T, soit 33 750,00 € T.T.C. La durée de la mission s'étend jusqu'à la phase d'analyse de l'avant-projet définitif (APD).

Article 3
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée aux emplacements habituels et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur d'Arpajon.

Fait à Longpont-sur-Orge, le 28 octobre 2026.

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE 91310 (Essonne)

Le Maire,

Charlène BADINA